

YOKI DOJO SALVETAT

Association régie par la loi 1901 – N° Préfecture : W313017793
Siège Social : Mairie de La Salvetat Saint-Gilles (31880)
Téléphone Dojo : 06.75.13.81.40



Aïkido Traditionnel - E.P.A - I.S.T.A

Fiche d'inscription 2024-2025

Parrainage⁽¹⁾ (Préciser le parrain / filleul):.....

Transfert (Indiquer le dojo d'origine)

Ancienne Fédération:

Ancien N° EPA :

Nom :

Prénom :

Féminin

Masculin

Né(e) le : / /

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone (portable) :

Téléphone de votre contact en cas d'urgence :

E-Mail :

TARIFS

Règlement possible en 3 fois maximum.

Tarif normal (licence EPA incluse):

260 euros (100 + 80 + 80)

Tarif réduit (licence EPA incluse):

230 euros (80 + 70 + 70)

- Toute inscription avant le 20 septembre 2024
- Étudiant
- Chômeur
- Tarif Famille

(1) **Parrainage** : Inscription d'un nouveau membre sur recommandation d'un ancien

50 euros de réduction

- Réduction appliquée au Parrain ET au Filleul.
- Plusieurs parrainages sont possibles (cumulatif).
- Si l'inscription a déjà été réalisée au moment du parrainage, la réduction sera appliquée sous forme de stage offert.

YOKI DOJO SALVETAT

Association régie par la loi 1901 – N° Préfecture : W313017793
Siège Social : Mairie de La Salvetat Saint-Gilles (31880)
Téléphone Dojo : 06.75.13.81.40

Aïkido Traditionnel - E.P.A - I.S.T.A

Règlement – Saison 2024-2025

Inscriptions

Pièces à fournir:

1. Un **certificat médical** datant de moins d'un mois au moment de l'inscription, **OBLIGATOIRE** pour suivre les cours dispensés à la section Aïkido.
2. La **fiche d'inscription** dûment remplie (recto), et de l'autorisation parentale **datée et signée** pour les mineurs.
3. Le **règlement de la section Aïkido daté et signé**.
4. **Une photographie d'identité** revêtue, au dos, de votre nom et prénom.

Licence

Le montant de l'inscription comprend la cotisation annuelle à l'association YOKI DOJO SALVETAT et la licence - obligatoire – souscrite auprès de l' Europe Promotion Aïkido (EPA). La formalité de prise de licence est effectuée par le Yoki Dojo Salvetat, auprès de l' E.P.A. La carte de licence EPA pour l'année en cours sera distribuée directement au pratiquant.

Païement

Le montant de l'inscription est à régler par VIREMENT, CHEQUE (**Ordre : YOKI DOJO SALVETAT**) ou ESPECE. Il est dû **EN TOTALITE** pour la saison.

RIB : ASS YOKI DOJO SALVETAT

Chez Mr BERNARD JULIEN
4 allées des PEUPLIERS, 31150, LESPINASSE

IBAN : FR76 1780 7000 1485 4192 1816 579

SWIFT (BIC) : CCBPFRPPTLS

Suite à un accident lors de la pratique du sport concerné, les cotisations (hors licence-assurance) pourront être remboursées, suite à avis médical notifié daté, selon le prorata temporis suivant : **Tout mois commencé est dû**.

Pour ceux qui en feraient la demande, un paiement en deux ou trois versements (au maximum) est possible, sous réserve de fournir les chèques correspondants. Les dates d'encaissement seront : septembre, octobre et novembre.

Une attestation de l'acquittement du paiement de l'inscription pourra être délivrée à ceux qui en feraient la demande.

Obligations sanitaires :

L'association fera le nécessaire pour respecter les consignes sanitaires en vigueur. Le pratiquant s'engage à les respecter et à se tenir informé de leur évolution.

Le professeur (ou le chargé du cours) conserve le droit d'autoriser ou non l'accès au dojo d'un pratiquant, indépendamment de cette inscription.

Date et Signature :

(Suivi de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* »)

Autorisation parentale dans le cas d'un enfant mineur

Je, soussigné(e),, agissant en qualité de père / mère / tuteur de l'enfant, autorise les responsables du YOKI DOJO SALVETAT à prendre toutes les décisions utiles et nécessaires en cas d'accident, dans le cadre des entraînements auquel participera l'enfant.

Date et Signature